

Nantes, le 22 juillet 2014

Réf : N° DIPLO/CFDT/CAD 77

Objet : Convention avec l'AEFE

Monsieur le Directeur général,

Suite au Comité Technique Spécial du 5 juin dernier, la CFDT tient à vous faire part de sa préoccupation concernant ce dossier.

La convention relative à la gestion des personnels affectés à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Un avenant en date du 29 août 2012 est venu compléter le texte initial.

Or, la CFDT, comme évoqué lors de plusieurs CTS, constate que la convention n'est pas appliquée.

Le comité de pilotage, prévu aux termes de la convention avec une périodicité annuelle, s'est réuni pour la première fois à la demande de la CFDT, le 28 janvier 2014. La CFDT souhaiterait connaître les décisions prises lors de cette instance et se voir communiquer le compte-rendu.

Les droits des agents en matière de formation sont fortement conditionnés, alors même que la formation est indispensable pour des agents qui peuvent changer de métier très fréquemment. Ainsi, on relève des difficultés à accéder aux formations linguistiques et IFAAC.

Les droits en matière d'action sociale n'ont pas encore été mis à jour (chèques vacances, chèques emploi service universel (CESU), allocation logement).

Le temps de service d'une durée normale de 3 ans est entendu de façon stricte, alors même qu'il apparaît légitime que ce soit l'administration d'origine, qui est aussi ministère de tutelle, qui décide de l'opportunité de rappeler l'un de ses agents.

En ce qui concerne le statut de position normale d'activité, il est souhaitable que les agents soient informés des conséquences sur leur statut et des procédures liées à la fin de position normale d'activité.

Enfin, la note versée au CTS du 5 juin 2014, fait état d'un dispositif transitoire et de nouvelles modalités d'application qui doivent entrer en vigueur au 1^{er} septembre 2014. La CFDT souhaite que les organisations syndicales soient

informées et consultées avant toute révision définitive de la convention de gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Yves Saint-Geours
Directeur général de l'administration
et de la modernisation
27, rue de la Convention
75232 PARIS CEDEX 15

Isabelle VOISIN-de MARGUERIE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Voisin-de Marguerie', written over a horizontal line.

Secrétaire de la section de Nantes

Copie : Mme Caroline FERRARI (DRH),
Mme Florence FERRARI (RH1),
Mme Hélène FARNAUD-DEFROMONT (AEFE)